

La gazette des marchés publics

Construire les services publics pourrait être la meilleure façon de faire l'histoire sans avoir besoin d'un fusil ou d'être président (D. Wynot).

Numéro 10

Éditorial

La démarche d'achèvement et de rationalisation de la carte de l'intercommunalité est entrée en 2012 dans sa phase de mise en œuvre finale et devrait aujourd'hui être achevée ...

En fait il n'en est rien et, si l'on avait il y a un an 1377 communes orphelines début 2012, il restait encore, à fin 2012, plus de 600 communes isolées ...

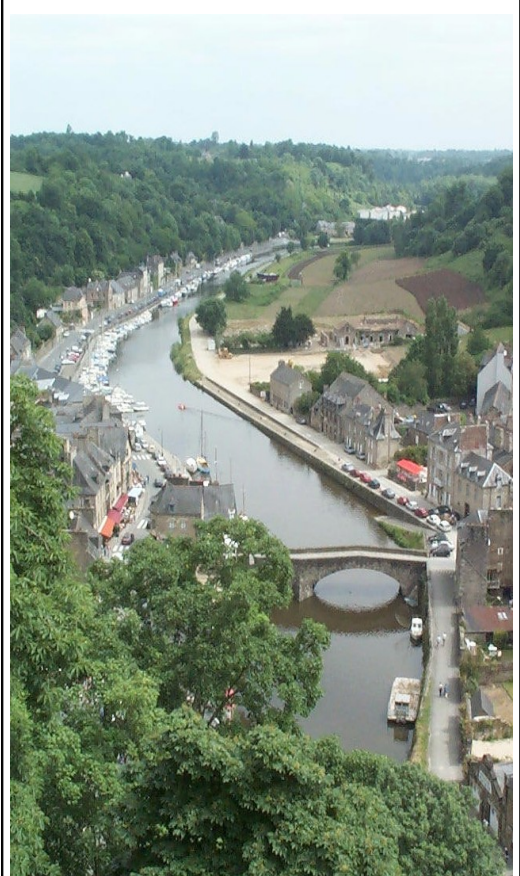
Bien sur on avance, même si le nombre de syndicats intercommunaux reste important (seulement 334 dissolutions et 58 fusions en 2012) et même si seulement 11 nouvelles communautés d'agglomération ont été créées.

Projet phare lancé par l'ancien gouvernement et soutenu par l'actuel, la réforme de l'intercommunalité reste aujourd'hui bien loin des objectifs initiaux et l'on est droit de se demander quand on en viendra à bout ...

Au cours des siècles on a vu que la France a toujours été difficile à réformer même si avec le temps on y arrive ...

On ne peut donc aujourd'hui que souhaiter bon courage à ceux qui finalisent ces réformes ...

L'équipe de La Gazette des Marchés Publics



Sommaire

Éditorial	Page 1
Quelques brèves	Page 2
Les news des marchés publics	Page 3
Transparence et traçabilité	Page 4
Les différentes voies de recours	Page 4

N'hésitez pas à visiter le site de La Gazette des Marchés Publics (www.lagazettedesmarchespublics.fr), vous y trouverez de nombreuses informations sur le monde de la commande publique.

Quelques brèves

(Suite de la colonne 1)

Rubrique rédigée en collaboration avec notre partenaire E-Jal, nous mettons ici à votre disposition diverses informations dont certaines, nous l'espérons, vous feront sourire.

L'implantation d'Amazon dans le Nord

La future implantation d'Amazon dans la région Nord-Pas-de-Calais n'en fini pas de faire des vagues.

En effet, bien que le géant américain génère de très gros profits, cette implantation s'accompagne d'importantes aides publiques tant régionales que nationales.

Cette situation indigne de nombreux acteurs du secteur public comme du secteur privé qui rappellent, à juste titre, qu'Amazon est largement soupçonné d'optimisation fiscale au détriment du fisc français ce qui amène l'un de ses concurrents nationaux à déclarer que la situation est telle 'que lorsqu'il paye ses impôts il a vraiment l'impression qu'il subventionne son concurrent direct' ...

Les normes environnementales coutent très cher aux collectivités

Depuis l'introduction de la notion de développement durable dans le code des marchés publics de 2006, les acheteurs publics doivent intégrer des objectifs de développement durable lors de la définition des besoins et dans les conditions d'exécution d'un marché.

De plus les réglementations qui s'ajoutent toutes les unes aux autres font que le poids des obligations en matière de protection de l'environnement représentent une part de plus en plus importante des budgets ce qui explique que rares sont les collectivités qui mettent en œuvre une véritable politique de développement durable bien qu'elle soit plébiscitée dans son principe !

Trop d'élections en 2014 !

Avec les élections municipales, européennes et sénatoriales en 2014 et afin d'éviter une lassitude des électeurs, on envisage de repousser d'une année, en 2015, les élections départementales et régionales.

L'Etat vend ses palais ...

L'Etat français qui, comme chacun le sait, est à la recherche d'argent sonnante et trébuchant, a décidé de mettre en vente quatre de ses palais parisiens et espère en tirer autour de 250 millions d'euros.

Ainsi l'hôtel de Clermont qui abrite le ministère des Relations avec le Parlement, l'hôtel de Broglie utilisé par le ministère de la Ville, l'hôtel de Vogüé du Centre d'analyse stratégique et l'hôtel Mailly-Nesle siège de La Documentation française vont être mis en vente.

Toutes ces résidences sont situées dans le 7^e arrondissement de Paris dans le quartier des ministères.

Souhaitons que cette opération ne se termine pas en fiasco comme l'opération de la vente du siège de l'Imprimerie Nationale vendu 85 millions d'euros en 2003 puis racheté en 2007 pour 325 millions d'euros !!!

La Google académie des webmaster...

La Webmaster Academy est un site web de Google qui a pour vocation d'aider les acteurs du web à créer des sites de qualité afin qu'ils puissent figurer en bonne position dans les résultats de recherche Google.

Ainsi on trouve des articles et des vidéos techniques permettant de découvrir le mode de fonctionnement de Google, la façon dont il s'y prend pour 'voir' une page du web ainsi de d'autres informations très utiles ...

Une petite visite de ce site n'engage à rien et, sans pouvoir avoir accès aux secrets de fabrique de Google, vous aurez ainsi des bases pour mieux comprendre le quotidien du web.

Le grand nettoyage des agences publiques

Les 'agences publiques' véritable fourre-tout de la République, souvent créées dans le seul but d'échapper aux contraintes budgétaires étaient, selon un rapport de l'inspection générale des Finances de mars 2012, au nombre de 1 244 en activité.

Dans le but de rationaliser tout cela, le Premier Ministre va diffuser un questionnaire d'une vingtaine de points précis aux différents ministères avant toute décision d'assainissement de la situation.

D'autres informations sont accessibles à partir du site : www.lagazettedesmarchespublics.fr

(la suite en colonne 2)

Rubrique rédigée en collaboration avec notre partenaire E-Jal, nous mettons ici à votre disposition diverses informations ainsi que les liens internet vous permettant d'en savoir plus.

(Suite de la colonne 1)

Création de la Société de financement local

La création de la Société de financement local a été officialisée le 23 janvier et devient ainsi la nouvelle banque des collectivités.

Cette nouvelle structure a pour objectif de contribuer au remplacement de Dexia, le banquier historique des collectivités, démantelé en 2011 ... [>> en savoir plus.](#)

L'Association des Maires de France dénonce avec vigueur les orientations de l'avant-projet de loi sur la décentralisation

Dans un communiqué publié le 18 décembre 2012, l'Association des Maires de France (AMF) dénonce les orientations de l'avant-projet de loi sur la décentralisation qui 'fragilise' les communes et demande solennellement que le futur projet de loi 'respecte tous les territoires et n'aggrave pas les fractures territoriales'.

Et d'ajouter que 'l'AMF tient à rappeler que les communes et leurs groupements ne sont pas des exécutants. [...] Ils assurent un véritable service de proximité ... [>> en savoir plus.](#)

Liste des marchés notifiés en 2012 ...

Comme chaque année, un certain nombre de pouvoirs adjudicateurs ont l'obligation de publier la liste des marchés notifiés l'année précédente.

Ainsi, l'arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices prévoit que la liste des marchés conclus l'année précédente est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services.

Au sein de chacune de ces catégories, les marchés doivent être regroupés en différentes tranches, en fonction de leur montant. Heureusement, dans un souci de simplification, le législateur a réduit le nombre de tranches de huit à trois. ... [>> en savoir plus.](#)

Ces dernières années, les technologies numériques ont massivement investi les administrations publiques et l'usage des technologies de l'information a transformé de fond en comble le fonctionnement des administrations entraînant une détérioration des conditions de travail de certains fonctionnaires.

C'est l'un des enseignements de deux notes très complètes du Centre d'analyse stratégique sur l'administration numérique et son environnement au quotidien : Intranet, Internet, courriers électroniques, ordinateurs portables, liaisons VPM, ... [>> en savoir plus.](#)

Instauration d'un statut des élus locaux en compensation à la limitation du cumul des mandats

Le patron des sénateurs socialistes a dénoncé le 24 janvier 2013 l'absence d'un vrai statut pour les élus locaux, ce qu'une proposition de loi adoptée par la commission des lois pourrait régler.

Lors de son coup de gueule, le patron des sénateurs socialistes a montré du doigt 'la démagogie et le populisme' des partisans du non-cumul des mandats tout en précisant que 'un peu plus de pédagogie et moins de populisme permettraient un débat ... [>> en savoir plus.](#)

Intercommunalité, le bilan officiel à fin 2012

La ministre de la décentralisation a présenté au Conseil des ministres du 13 février 2013 une communication sur la rationalisation de la carte intercommunale en 2012.

En première approche, on peut considérer que les choses vont de mieux en mieux, toutefois, bien que l'on constate un recul de plus de 50% des communes isolées, il reste ... [>> en savoir plus.](#)

5 milliards d'euros de prêts pour les collectivités en 2013

L'objectif fixé pour l'année 2013 est de 5 milliards d'euros de prêts à distribuer aux collectivités locales et encore 614 petites et très petites communes isolées ... [>> en savoir plus.](#)

(la suite en colonne 2)

Pour accéder à d'autres informations, [cliquez ici](#)

Guide des marchés publics : Transparence et traçabilité ...

Le code des marchés publics a fortement évolué ces dernières années ce qui a profondément modifié la façon de responsabiliser les différents acteurs du monde des marchés publics, nous vous donc proposons de vous rappeler ici quelques notions.

Pour mémoire, nous vous rappelons les règles de bases des marchés publics :

- la liberté d'accès à la commande publique ;
- l'égalité de traitement de tous les candidats ;
- l'absolue transparence durant toute la procédure ;
- la bonne utilisation des deniers publics.

Dans cet environnement, le législateur a conféré plus de responsabilités aux acheteurs publics, qui doivent, de ce fait, être encore plus rigoureux dans leurs différents choix durant chaque procédure sachant qu'ils doivent pouvoir, à tout moment, justifier de tel ou tel acte, décision et/ou choix.

Une bonne définition préalable des besoins de l'acheteur public, le respect strict des obligations de publicité, la plus grande clarté durant le déroulement de la procédure et une véritable mise en concurrence des acteurs économiques sont à respecter scrupuleusement afin de dégager l'offre la plus avantageuse et, surtout, d'éviter toute convocation chez le juge.

Transparence et traçabilité sont donc aujourd'hui une nécessité dans le monde de l'achat public et cela d'autant plus que, comme vous pourrez le lire ci-après, les acteurs économiques ont maintenant plusieurs outils à disposition pour attaquer tout ou partie d'un marché.

L'article du mois : Les différentes voies de recours

Il est possible pour les candidats évincés de faire entendre leurs voix pour contester l'attribution du marché, pour ce faire le législateur a offert et plusieurs voies de recours selon que cette constatation est réalisée avant, pendant ou après la signature du marché.

Ainsi, lors de la passation d'un marché, il arrive que l'un des intervenants considère que les conditions dans lesquelles s'est déroulé la procédure ont été mauvaises et non conformes aux règles en vigueur.

Les voies contentieuses en matière de marchés publics ont fortement évolué ces dernières années du fait de l'influence de la réglementation communautaire ainsi que de l'existence d'une jurisprudence de plus en plus importante et précise.

C'est la directive du 11 décembre 2007 relative à l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation de marchés publics qui a sert aujourd'hui de base juridique aux contentieux actuels, cette directive ayant été transposée en droit français par l'ordonnance du 7 mai 2009 et le décret le 27 novembre 2009.

Ainsi, trois voies de recours sont utilisables selon que la constatation est effectuée avant, pendant ou après la signature du marché :

- Le référé précontractuel (ordonnance de 2009) qui intervient avant la signature du marché ;
- Le référé contractuel (ordonnance de 2009) qui intervient après la signature du marché ;
- Le recours en pleine juridiction (né d'une décision du Conseil d'Etat) qui intervient directement contre le contrat après sa signature.

Pouvoirs adjudicateurs, vous connaissez maintenant quelques uns des moyens que les acteurs économiques ont à disposition pour remettre en cause vos marchés publics ... [>> Suite de l'article](#)

N'hésitez pas à visiter le site de La Gazette des Marchés Publics (www.lagazettedesmarchespublics.fr), vous y trouverez de nombreuses informations sur le monde de la commande publique.